



occupant à titre gratuit, est ce possible ?

Par **kityara**, le **31/05/2010** à **11:15**

bonjour j'aurai besoin d'un petit renseignement

ma grand mère vient d'être placée en maison de retraite, la mise sous tutelle est en cours, il va falloir vendre sa maison (pour financer son séjour); mon père aimerait acheter sa maison, mais il aurait besoin sans doute d'occuper la maison à titre gratuit quelques mois (entre la vente de sa maison à lui et l'achat de la maison de sa mère et la mise sous tutelle)

ma grand mère étant d'accord pour qu'il reprenne sa maison et sa soeur aussi, elles sont aussi d'accord pour qu'ils habitent la maison à titre gratuit quelques mois en attendant que toutes les démarches se fassent.

est ce possible ? qui pourrait s'y opposer ? quelles sont les démarches à faire ?

merci d'avance pour vos réponses